



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE LA NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Toronto, Ontario – 19 août 2021 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) annonce la nomination de Martha Manuel à son conseil d'administration et la démission de Matt Manson de son poste d'administrateur.

« Dans un premier temps, le conseil d'administration désire remercier M. Manson pour ses connaissances et ses conseils tout au long des étapes de formation de Doré Copper et nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses futures activités, » a déclaré Mario Stifano, président exécutif du conseil de Doré Copper. « Nous sommes aussi heureux d'accueillir Mme Manuel au conseil d'administration. Mme Manuel, une personne appréciée pour son leadership, possède un savoir-faire précieux et diversifié qui sera utile à la Société alors que nous progressons vers notre objectif de redémarrer les activités minières dans le camp minier de Chibougamau. »

Mme Manuel est membre de la bande de Neskonlith, une des dix-sept communautés du Secwepemculecw (territoire de Shuswap) en Colombie-Britannique. Elle a travaillé pendant dix ans comme directrice des relations auprès des Autochtones chez New Gold Inc., une société minière intermédiaire. Auparavant, elle a travaillé avec des groupes autochtones dans les domaines de l'éducation, de la formation dans les métiers, de l'habitation, de la langue et des soins de santé. Depuis son départ de New Gold en 2020, elle a obtenu une maîtrise en administration des affaires (MBA) et a travaillé en tant que consultante pour soutenir des initiatives autochtones.

En 2019, Mme Manuel a reçu le Michelle Pockey Leadership Award. Ce prix honore la mémoire de Michelle Pockey, avocate réputée et militante dans la communauté, qui s'est consacrée à exercer une incidence positive sur des enjeux énergétiques, miniers, environnementaux et autochtones, résultant en une meilleure réussite économique et une plus grande influence des femmes. Elle a également reçu le Trailblazer Award du Women in Mining Canada lors du PDAC à Toronto en mars 2020.

Doré Copper annonce également l'octroi à Mme Manuel de 45 000 options d'achat d'actions incitatives (les « options »), à un prix d'exercice de 0,79 \$ par action. Les options peuvent être exercées sur une période de cinq ans à partir de la date d'octroi et sont assujetties aux politiques de la Bourse de croissance TSX.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec (Canada). La Société se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie de développement d'exploitation en étoile, en faisant progresser ses principaux projets d'exploration à haute teneur en cuivre et en or et au passé connu vers un redémarrage des activités. Son objectif est d'atteindre une production annuelle de 60 Mlb d'équivalent de cuivre (ou 100 000 oz d'équivalent d'or).

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or¹. Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de son usine d'une capacité de 2 700 t/j (usine Copper Rand).

Doré Copper prévoit la publication d'une EEP pour son modèle d'exploitation en étoile vers la fin de 2021. Actuellement, la Société réalise un programme de forage de 30 000 mètres sur son projet Corner Bay (Cu-Au), dont environ 19 000 mètres seront inclus dans la mise à jour de l'estimation des ressources minérales attendue au T3 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à www.Dorécopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : emast@Dorécopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : lgaborit@Dorécopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Les énoncés prospectifs spécifiques au présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, la mise en œuvre d'une stratégie de développement en étoile en faisant progresser les principaux projets à haute teneur en cuivre-or en terrain connu de la Société vers un redémarrage des opérations, et l'objectif de la Société d'atteindre une production annuelle de 60 Mlb d'équivalent de cuivre (ou de 100 000 oz d'équivalent d'or).

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou

¹ Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963–989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil Inc. pour Jessie Ressources Inc. (mine Joe Mann).

de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.